

Probité et Transparence : acte 3

0% Transparence + 100% Impunité

Pas vus, pas pris ... et si pris, IMPUNIS !

➔ **L'ancien Délégué Syndical SNB-CGC (Philippe L.), qui a lancé l'alerte en 2017 sur les dérives qu'il avait constatées concernant la gestion du CE par des élus de son équipe, n'a pas été protégé par la Direction. Au contraire, sa crédibilité, mais aussi celle de la CFDT, ont été injustement mises en cause tant par le SNB-CGC que par la Direction.**

Intervention du DRH à l'adresse des élus CFDT, lors du CE de septembre 2017 : « *vous ne pouvez pas accuser sur la base d'éléments qui sont des éléments (...) hasardeux pour rester correct, fomentés par un ancien collaborateur [=Philippe L.] qui finit très mal sa carrière* ».

Intervention de la Secrétaire du CE à l'adresse des élus CFDT, au CE de juin 2017 : « *Donner du crédit à des rumeurs qui ne reposent que sur des considérations injustifiées et malveillantes, à savoir que certains auraient détourné des règles et falsifiés des documents au détriment du CE et des salariés, relève de la diffamation* ».

Puisqu'il est établi que les faits relatés sont exacts, aucune poursuite pour diffamation n'a été engagée à l'encontre de la CFDT.

➔ **Pour l'actuel Délégué Syndical SNB-CGC (Xavier B.), ancien gestionnaire des activités du CE et juge prud'hommal depuis janvier 2018, ces dérives sont d'usage.**

Il a ainsi indiqué au CE de novembre 2017 : « *Il y a des cadeaux qui sont des pratiques normales ...* ».

Puis, au CE de juillet 2018 : « *certaines [mais qui ?]* ont aussi avoué [mais à qui ?]*, bien des années après, que pour les sélections, [des voyages et/ou des locations ?]* il y avait du tripatouillage et qu'on [mais qui ?]* faisait partir qui on voulait* ». *[nos interrogations]

**PROTÉGER LES LANCEURS
D'ALERTE**



**Vos délégués
syndicaux :**

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 82 35

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bournier
04 68 35 92 16

Alexandra Fabre-Delmas
05 62 59 24 72

Delphine Freitas
05 59 02 97 47

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

**Permanence
TOULOUSE**

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr





Pourtant le e-learning « LUTTE CONTRE LA CORRUPTION » interdit la complaisance au prétexte de : « *Chez nous, cela s'est toujours fait* ».

→ Ce sont les élus SNB-CGC, majoritaires au sein du CE, qui ont choisi et voté la désignation de l'expert ainsi que l'étendue du périmètre de l'expertise de leur propre gestion du CE, avec l'assentiment de la Direction, et en s'opposant aux propositions des élus CFDT.

En découle que l'expert n'a pas pu contrôler les cadeaux de voyages ou de locations.

Ni contrôler la chaîne des antériorités servant aux sélections des voyages et des locations.

La Direction a pris position, lors du CE de juillet 2018, en indiquant : « ... *c'est une expertise qui a été jugée suffisante* ».

En résulte qu'aucune sanction n'a été prononcée, alors même que, sur les quelques éléments qui ont pu être contrôlés, l'expertise confirme les dires du lanceur d'alerte (par ex. cadeau d'un voyage ou falsification de quotient).



Pourtant le e-learning « LUTTE CONTRE LA CORRUPTION » interdit de nier la corruption au prétexte de : « *Après tout, ce n'était rien de plus qu'un* » ... voyage.

Nous, élus CFDT, parce que le lanceur d'alerte a choisi de nous alerter en même temps que la Direction, nous avons :

- pris et assumé nos responsabilités malgré les difficultés et la pression que certains élus et la Direction nous ont fait subir,

- mis en œuvre tous les moyens à notre disposition au sein de l'entreprise dans le but de lever tous les doutes sur la Probité et la Transparence de tous les élus du CE : lettre aux élus du Bureau du CE, mail au Président, interventions en CE, informations aux salariés, ainsi que des propositions d'expertise couvrant l'intégralité des points d'alerte qui ont toutes été rejetées par la majorité SNB-CGC des élus du CE.

Nous, élus CFDT, sommes contraints de prendre acte de la décision du SNB-CGC et de la Direction de vouloir faire table rase du passé.

Les règles assignées à tous les salariés (Respect du Règlement Intérieur, de la Réglementation, ...) ne semblent pas être exigées de tous.

Nous, élus CFDT, nous engageons à ne jamais transiger sur la probité et la transparence. Seul le vote des salariés, lors de la mise en place du futur Comité Social et Economique (CSE) à l'automne 2019, pourra assurer un fonctionnement intègre de vos Instances.